

Le bilan de compétences, l'outil le plus adapté pour rebondir, évoluer, se réorienter...



Un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle ou avant de solliciter un congé de formation professionnelle.

Un outil pour l'agent et la collectivité dans les situations de déclaration d'inaptitude à un poste.



Le bilan de compétences : un droit pour l'agent, un outil pour une meilleure gestion de sa carrière.

Objectifs du bilan de compétences :

Déterminer un projet professionnel et ses étapes de réalisation
Renforcer l'argumentation de son projet

Contenu :

Conformément à l'article R.6313-4 le bilan de compétences comprend trois phases

Une phase préliminaire qui a pour objet :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement la procédure de déroulement du bilan.

La phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

La phase de conclusion permet au bénéficiaire, au moyen d'entretiens personnalisés :

- de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- de prévoir les principales étapes du ou des projets professionnels.

Public et prérequis

Les agents titulaires et non titulaires avec :

- 10 ans de services pour l'Etat et la territoriale
- 2 ans de services pour l'hospitalier

Modalités d'accès

Un entretien gratuit est systématiquement réalisé en amont de l'action avec votre futur consultant. Cette rencontre vous permettra de prendre connaissance de notre démarche, de personnaliser les modalités de réalisation. Il s'agit pour vous d'une étape qui contribue au choix de votre prestataire.

Pour la réalisation d'un bilan sur le temps de travail, un accord doit être demandé à l'employeur.

Moyens mobilisés :

- **Moyens humains** : nos consultants sont psychologues ou disposent d'un parcours de formation en psychologie. Ils s'engagent à mener l'accompagnement en toute neutralité

Nos consultants :

Nathalie JEVELOT
Juliette RABOCELLI
Serge SALVAGNIN

- **Moyens pédagogiques** : Présentiel

Durée :



ESPACE PROJET BILAN DE COMPETENCES DES AGENTS DES COLLECTIVITES



Durée maximale de 24H décomposées en 8 séances de 3 heures. La durée du bilan de compétences et l'organisation des séances sont personnalisables.

55 agents accompagnés depuis 2015.
100% ont réalisé le bilan de compétences jusqu'à son terme.

Conditions d'accueil :

Locaux en rez-de-chaussée, accessibles aux personnes à mobilité réduite (rampe d'accès). Référent handicap à disposition des personnes pour travailler sur la compensation du handicap.

Bureaux pour préserver la confidentialité lors des entretiens.

Délais d'accès et modalités :

Le bilan de compétences pourra débuter après accord de prise en charge financière et selon le planning prévisionnel déterminé lors de l'entretien initial.

Lieu de réalisation :

11 allée des tulipes à Pessac

Modalités d'évaluation :

Un questionnaire d'évaluation de l'action est proposé à la fin du bilan.

Entretien de suivi à 6 mois

Financement

- Le Compte Personnel de Formation via l'application « Mon compte formation »
Montant horaire : 80 €
- La collectivité est à l'origine de la demande et finance le bilan. Dans ce cas une convention tripartite est établie avec la collectivité et des temps d'entretien tripartites sont programmés, en amont et en aval du bilan. Les résultats du bilan de compétences ne peuvent être communiqués de manière orale à l'autorité ou à un tiers qu'avec l'accord de l'agent concerné. Le document de synthèse est la propriété de l'agent.
Montant horaire : 85 €

Notre organisme n'est pas assujéti à la TVA en application de l'article 261-4-4 du code général des impôts.

Contacts :

- **Référent administratif :**
Mme Maud SALUCCI
- **Référent pédagogique :**
Mme Nathalie JEVELOT
- **Référent handicap :**
M. Serge SALVAGNIN

ESPACE PROJET

11, allée des Tulipes
33600 PESSAC

Entrée du public par la rue des hortensias

05.56.96.31.14

contact@espace-projet.org

<https://espace-projet.org>

[f @espaceprojet33](https://www.facebook.com/espaceprojet33)

Numéro de déclaration

72 33 02092 33

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Accès à Espace Projet :

- **Par la route :** Rocade, sortie Pessac Saige N°14, Prendre direction Hôpital St Martin
- **Par le Bus :**
Ligne 77 – Station Les Tulipes
Ligne 34 – Station Les Tulipes
Ligne 31 – Station Les Tulipes
- **Par le TRAM**
Ligne B – Station Saige ou Bougnard

Indicateurs de résultats :